

Mots croisés : résultats du concours de septembre

Autor(en): **Rms.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **80 (1953)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La BOITE AUX LETTRES des abonnés

Nous avons reçu la lettre suivante de Vallorbe :

Monsieur le Rédacteur,

Puis-je ajouter quelques lignes à la correspondance parue dans le dernier numéro ?

Elevée à Vuarrens, au cœur du Gros-de-Vaud, j'ai souvent entendu dans mon enfance le mot « repoussenion ». Le mot « marendon » n'était pas employé, mais le mot « goûtâ » signifiait le dîner et « petit-goûtâ » le repas de quatre heures. Un pique-assiette était un « tsertse-goûtâ ».

J'ai appris le patois (bien oublié depuis) dès mes premières années avec mon grand-père, né en 1820, aussi le Conteur m'est-il infiniment précieux, d'autant plus qu'étant presque impotente, je ne puis me joindre aux réunions des patoisans, ce que je déplore profondément.

Mme Marg. Glardon-De Riaz

AVIS A TOUS CEUX QUI ECRIVENT LE PATOIS

Pour notre » Page vaudoise », nous aimerions inaugurer une courte rubrique : *A propos de tout et de rien*, dans laquelle l'un ou l'autre de nos amis et abonnés communiquerait, *en patois*, ses impressions touchant à une manifestation, un événement du mois, cela dans le langage simple, direct et savoureux de nos pères.

Les patoisans se doivent de témoigner que le vieux langage se prête à deviser non seulement sur les choses d'autrefois, mais aussi sur celles d'aujourd'hui.

A qui la plume. Mais très court, s. v. pl.

MOTS CROISÉS

Résultats du concours de septembre

Les concurrents qui s'adonnent avec passion au Jeu de mots croisés du *Nouveau Conteur* sont de plus en plus nombreux et les félicitations à leur auteur, M. Elophe, sont unanimes à souligner l'esprit des définitions...

Une « mots-croisiste » de Begnins écrit : *Des mots croisés comme ça, ça vaut ! Ça met en joie toute une famille. Tant mieux !*

Merci Mme Francken-Fiaux !

Et en avant... le quatrain de Mme Matter-Estoppey :

Quelqu'un m'a déclaré : « Rimaitter, c'est très

[drôle,

Mais de rimaitter trop, on est malavisé,

Car, au Conteur vaudois, notre tout premier

[rôle

Est de mener à chef ces fameux mots-croisés.

Les erreurs ont été peu nombreuses cette fois-ci et c'est du tirage au sort que sont sortis les douze lauréats suivants :

M. Albert Chessex, Lausanne.

M. Ernest Aubert, Le Solliat, Vallée de Joux.

Mme L. Francken-Fiaux, Begnins.

Mme Jane Paillard, Lausanne.

Mme Marie Conod, Villars-sous-Yens.

M. R. Gross, Lausanne.

Mme Sophie Perroud-Morier, Buchillon.

M. H. Gruaz, 189, rue Ordener, Paris 18e.

Mme A. Michaud, Orbe.

M. Durgniat, Lausanne.

Mme R. Corbaz, Prilly.

M. Louis Bolomey, Orzens.

Nous rappelons que les abonnements transmissibles ne peuvent être adressés au concurrent lui-même, nos concours n'étant ouverts qu'aux abonnés.

D'autre part, les lauréats gagnants de nos concours et qui ont droit à un abonnement transmissible, voudront bien avertir la personne de leur choix qu'ils abonnent pour une année, certaines d'entre elles refusant le *Conteur* après l'envoi de un ou deux numéros.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 octobre, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

rms.